

Communiqué de presse

Paris, le 2 septembre 2020

DÉMARCHAGE ABUSIF : IL EST TEMPS QUE L'AUTO-RÉGULATION ENTRE EN VIGUEUR

La CNCEF Assurance a pris connaissance des sanctions délivrées par la DGCCRF à l'encontre de courtiers en assurance, qui ne respectent pas la législation adoptée fin juillet, en matière de démarchage téléphonique.

Face à ce constat, la CNCEF Assurance invite les Parlementaires à examiner la proposition de loi relative à l'auto-régulation du courtage en assurance dès cette rentrée. "Sous la forme d'un article unique, ce texte peut être inséré aisément à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale. Il assurera à la fois la bonne pratique des professionnels en exercice et la légitime information et protection des consommateurs." plaide Stéphane FANTUZ, son Président.

Enfin, "L'ACPR a rappelé à différentes reprises que la souscription à distance, qui plus est par démarchage téléphonique, ne doit pas altérer l'information et le conseil délivrés au client" souligne l'association.

Contact presse :

Cyrille Darrigade - Attaché de presse - Tél. 06 20 17 40 41 - cyrille.darrigade@gmail.com